

Certificat d'école de culture générale (CECG)

Conditions d'admission¹ dans les domaines professionnels artistiques Arts et design, musique

Domaine professionnel arts et design

Pré-requis

- Intérêt manifeste pour le domaine.
- Justification d'une pratique et réalisation de travaux personnels ou collectifs dans le domaine des arts visuels.
- Recommandation par un enseignant d'arts visuels du degré secondaire 1.

Constitution et préparation du dossier

- Portfolio de dessins ou travaux artistiques réalisés ces trois dernières années.
- Lettre de motivation expliquant les raisons du choix de l'option (1 page A4).

Test d'aptitudes et entretien de motivation*

- Réalisation d'un dessin sur la base d'un thème donné et dans un temps imparti.
- Entretien de motivation.

Domaine professionnel musique

Pré-requis

- Intérêt manifeste pour le domaine.
- Pratique instrumentale et/ou vocale de plusieurs années avec de bonnes prédispositions en matière de solfège (audition, rythme, lecture).
- Recommandation par un professeur de musique diplômé.

Constitution et préparation du dossier

- Préparation d'une interprétation musicale à jouer et/ou chanter au moment du test d'aptitudes.
- Dossier comprenant un ou des certificats d'étude instrumentale/vocale et des attestations (auditions, concours d'exécutions musicales, solfège, etc.).
- Lettre de motivation expliquant les raisons du choix de l'option (1 page A4).

Test d'aptitudes et entretien de motivation*

- Audition :
 - a) instrument : interprétation d'un morceau, lecture à vue ;
 - b) test de solfège : audition, rythme, lecture.
- Entretien de motivation.

* Informations plus détaillées à demander à :

Ecole cantonale de culture générale
Fbg des Capucins 2 – 2800 Delémont
Tél. 032 420 79 10

¹ Les règlements de la filière de certificat de culture générale et de la filière de maturité spécialisée font foi. La direction du LJP régule l'accès en fonction de la capacité d'accueil selon des critères prédéfinis.